L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 22 JUIN 1871.

44me Année.—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLEANS.
JEUDI MATIN 22 JUIN.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par G. de Pirtet, à la Bourse d'Encan de la rue Royale (ancienne Banque de la Louisiane)—trente et un beaux terrains situés dans le Troisième District. — Aussi, soixante-douze autres terrains dans le même District.

Par S. Guinault, à l'écurie de Jean Lamarque, à Gentilly — une Vacherie.

Par P. J. Spear, No 80 rue Bourbon, entre Conti et St Louis.—Magnifiques Meubles et un Piano.

Par E. Roger & Co, dans leurs salles d'encan, Belle Levee, 44 et 46—Chaussures.

Par Maurice Barnett, sur la façade de la Rotonde St Louis, rue St Louis, entre Royale et Chartres : Vente régulière de meubles.

Par R. M. Montgomery, à sa salle d'encan, 67 rue du Camp—Vente régulière de meubles.

Par O. Valentin, No 14 rue Natchez—Jambons, poulets, porc, beurre, comestibles, etc.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 93 de la rue de Chartres—Lingerie, Habillements de saison, Malles de voyage.

Par Derbes & Jourdan, au No 109 de la rue de Chartres—Meubles.

(F Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encaisseurs des rues Camp et Poydras.

La lettre du prince Napoléon.

Bien que nous ayons toujours rendu justice au gouvernement de Napoléon III, comme nous serons toujours disposé à rendre justice à tous les gouvernements que la France se donnera, nous n'avons jamais été impérialistes, en ce sens que nous n'avons jamais approuvé un système qui fait dépendre les destinées d'une nation de l'existence ou de la santé d'un homme. Si la santé de Napoléon III et par suite son intelligence ne s'étaient affaiblies, il n'est pas douteux qu'il eût pu éviter les fautes et les malheurs qui ont signalé la fin de son règne.

Nous ne sommes pas partisans de la restauration de l'Empire par les mêmes raisons qui nous font désapprouver le système. Ce n'est ni un homme affaibli moralement et physiquement ni un enfant qu'il faut à la France pour la gouverner dans un pareil moment. Quant au prince Napoléon, à tort ou à raison, il n'est ni populaire ni sympathique et ses intrigues en faveur de la restauration ne peuvent que médiocrement servir cette cause qui, cependant, a de nombreux partisans.

Cela dit, nous pouvons apprécier impartialement la lettre adressée par le prince à M. Jules Favre.

Bien que le prince ne manque pas de talent et qu'il ait fait ses preuves comme orateur et comme écrivain, nous ne croyons pas qu'il ait écrit lui-même ce morceau. Mais quel qu'en soit l'auteur, nous n'hésitons pas à dire que c'est le réquisitoire le plus écrasant, le plus irréfutable que nous ayons jamais lu. Chaque coup porte juste et à fond. M. Jules Favre est cloué à jamais au pilori de l'histoire, et s'il n'est déjà abattu par ses propres notes qui l'ont décoiffé aux yeux de tous les partis et ont fait de lui l'homme le plus impopulaire de France, cet acte d'accusation suffirait pour l'écraser.

A côté de la lettre du prince Napoléon nous avons reproduit, dans notre numéro de mardi, le compte-rendu de la séance de la Chambre dans laquelle M. Ernest Picard a vainement cherché à se défendre contre les reproches accablants du général Trochu.

Nous n'avons jamais varié d'opinion sur la révolution intempestive du 4 septembre qui a abouti à rendre dix fois plus dures les conditions imposées par la Prusse à la France. Il semble que les auteurs de cette révolution prennent plaisir à se condamner eux-mêmes.

Dans une des dernières séances de l'Assemblée, le général Trochu, cherchant à excuser son impuissance ou son incurie, a osé dire que le 4 septembre, il considérait la situation militaire comme désespérée et qu'il regardait la prolongation de la résistance comme une folie patriotique.

Ainsi, l'homme qui nommé gouverneur de Paris par l'Empereur, avait pactisé avec l'émeute et avait reçu pour récompense la confiance du nouveau gouvernement, qui s'est défini naïvement, déclare avoir proclamé sciemment une résistance inutile, qui a condamné Paris aux horreurs d'un siège de plusieurs mois, avoir fait massacrer des milliers de braves gens, et cela avec la certitude d'arriver à la honte d'une capitulation qui permettait à l'ennemi d'imposer des conditions qu'il n'eût jamais osé demander après l'affaire de Sedan, alors que Metz tenait encore.

On ne saurait avouer plus naïvement l'amour du pouvoir et la haine de l'Empire ont amené les hommes du 4 septembre à sacrifier la France à leurs rancunes et à leurs ambitions.

Si la France tient à se constituer en République et tant, avant tout, qu'elle sorte les hommes du 4 septembre, car c'est à eux qu'elle doit la plus grande part de ses désastres.

SOIRÉE MUSICALE AU PROFIT DES INONDÉS.—Les élèves de madame Muller doivent donner samedi prochain, dans la salle de l'Athénée Union, une soirée musicale au bénéfice des inondés. Le prix des billets est d'une piastre. La soirée commencera à 8 heures et demie. C'est là une bonne pensée et nous espérons qu'elle aura un résultat fructueux.

CLUB D'ESCRIME DE LA NOUVELLE-ORLEANS.—Le Club d'escrime de la Nouvelle-Orléans, établi rue Royale No 150, est, comme nous l'avons dit, la seule institution consacrée aux exercices du corps dans la ville de deux cent mille âmes. Rien n'est plus salutaire que l'escrime, surtout pour les jeunes gens ou les hommes qui ont des occupations sédentaires. Il nous semble donc que le club devrait être au moins complet. Cependant, malgré quelques adjonctions récentes, il reste encore des places vacantes pour arriver au chiffre maximum qui est fixé à 40 membres. Nous croyons que deux professeurs de talent, et dont la réputation est faite depuis longtemps, étaient attachés au club et qu'ils donneraient leurs soins à instruire ou à perfectionner les membres dans la science de l'escrime. MM. Gilbert et Gustave Rogère, qui ont déjà formé de nombreux élèves sont bien connus, et il nous suffit de les nommer pour dire que le club n'aurait à faire de meilleurs choix.

COMPAGNIE DE GAZ.—On verra par un avis du trésorier, que le Conseil des directeurs de la compagnie de Gaz a déclaré un dividende de six dollars par action, payable à partir du 17 juillet.

Archevêché de la Nouvelle-Orléans.

C'est pour nous un devoir et un plaisir tout ensemble publiquement nous remercier tous ceux qui ont pris part à la grande démonstration en l'honneur de notre vénéré et bien aimé Pontife Pie IX. Nous remercions d'abord nos soldats et marins, dont nous sommes toujours si heureux de nous voir entouré, et qui, par leur présence et leur belle tenue ont ajouté tant d'éclat à la cérémonie. Nous remercions les autorités civiles et militaires, les étrangers et autres qui ont répondu à notre invitation, et qui, par leur présence, ont fait les uns, un acte de foi, les autres, un acte de haute convenance dont nous avons été profondément touchés. Nous remercions tous les membres de nos associations catholiques, qui sont toujours prêts à répondre à notre appel, et qui, par leur nombre, par leur ensemble délicieux, par leurs ingénieux emblèmes, leurs brillants insignes, leurs riches drapeaux, leurs pompes et magnifiques bannières, leurs harmonieuses musiques, ont tant contribué à la pompe de la cérémonie. Nous remercions nos bonnes et ferventes catholiques, qui sont toujours les premières à accourir à nos cérémonies religieuses et les dernières à s'en éloigner, et qui par leur empressement à participer à cette manifestation, lui ont donné tant de charme. Nous n'avons pas besoin de remercier les membres des divers comités qui ont tant travaillé et si bien réussi à organiser cette belle et imposante cérémonie. Ils savent tous combien nous apprécions leur zèle infatigable et leur noble dévouement. Nous remercions aussi bien cordialement nos *anciens confrères de la presse* qui ont rendu compte de cette manifestation d'une manière si convenable, si digne et si bienveillante. On nous a dit qu'un journal, lui seul, avait tenu à jouer, en cette circonstance, le triste rôle d'insulteur. Nous n'avons pas vu, mais nous le croyons, hélas! que les personnes et les choses les plus saintes aient leurs insultes, selon la terrible parole du Maître: *Oportet, ut veniant scandala.* Mais... Ne insultons! nous prions pour eux et nous les recommandons aux prières des fidèles.

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1871.

† NAPOLÉON JOSEPH,
Archevêque de la Nouvelle-Orléans.

SOCIÉTÉ SUISSE DE TIR.—Nous remercions la Société Suisse de Tir et son secrétaire, M. R. Hirzel, de la cordiale invitation qui nous a été adressée pour la fête annuelle (concours à la carabine) que la Société doit donner dimanche et lundi prochains, au jardin Magnolia.

SÉMINAIRE NORMAL DE PEABODY.—Les exercices de cette école annoncé lieu samedi, 24 du courant, dans la salle Minerve, rue Clio et commenceront à 11 heures du matin. Nous remercions la direction d'avoir bien voulu nous adresser des billets d'invitation.

CHEMISES PARISIENNES.—Rien de plus élégant qu'une chemise de Charvet, au col bien découpé; rien de plus gai pour l'été qu'une chemise de couleur aux nuances bien assorties. Allez-donc, sans tarder, faire votre approvisionnement chez Lion & Pissard.

CONSULTATIONS. — Nous sommes prié d'annoncer à la nombreuse clientèle du Dr. Oriard, qu'il donnera dorénavant ses consultations de 8 à 10 heures du matin, au No. 145 de la rue du Canal. Voyez plus loin un avis relatif à ce changement d'heure.

(F Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encaisseurs des rues Camp et Poydras.

La Fin de la Commune.

LES DÉVASTATIONS.

Chaque jour on découvre de nouveaux désastres. Le quartier du Prince-Eugène n'est plus qu'un amas de décombres, depuis la place du Château-d'Eau jusqu'au boulevard Richard-Lenoir. Le théâtre des Délassements-Comiques, Bataclan et une centaine de maisons des rues Rampon, de Crussol, d'Angoulême, Oberkampf sont complètement incendiées. Le boulevard du Temple est horrible à voir. Le restaurant Bouvalet, le café Turet, le théâtre Déjazet, le café Achille, rendez-vous des cocottes de province, et presque toutes les maisons de la rue du Temple jusqu'à la rue Charlot, ne forment plus qu'un monceau de ruines. La place du Château-d'Eau n'existe plus pour ainsi dire, toutes les maisons et les monuments qui l'entouraient sont brûlés jusqu'aux combles, les Magasins Réunis, la caserne du Prince-Eugène, le Pauvre-Jacques, le magasin de confection du Grand-Turgot, la brasserie du Château-d'Eau, le Bouillon-Duval, etc., sont horriblement mutilés, ainsi que les maisons formant l'encoignure entre les boulevards du Temple et du Prince-Eugène.

Une des rues qui ont le plus souffert est incontestablement la rue de Turbigo. Toutes les maisons comprises entre le boulevard Sébastopol et la Pointe Sainte-Eustache ont été atteintes par les balles et les obus. Plusieurs femmes réfugiées dans les chambres de derrière ont été tuées.

La mairie du quartier du Temple a été fort éprouvée. Le vieux palais qui donne sur la rue Vieille du Temple a été consumé. La partie qui regarde la caserne Napoléon a été préservée.

Toute la rue Saint-Antoine, du côté droit, depuis l'église Saint-Paul jusqu'à la Bastille, a été criblée par les obus, les maisons sont presque toutes démolies.

Le temple protestant est à jour, les projectiles l'ont traversé; le magasin du Paradis des Dames lui faisait plus : l'église Saint-Paul a une partie de sa toiture enlevée.

La place de la Bastille est affreusement abîmée; depuis le café Gibet jusqu'au restaurant des *Quatre-Sergents* boulevard Beaumarchais, ce ne sont que des ruines fumantes; la maison qui forme l'angle de la rue Richard-Lenoir est brûlée. La poste près de la colonne, où jadis était l'éléphant en plâtre, décrit dans les *Misérables* par Victor Hugo, est anéantie.

Sur la Seine.—Le pont-neuf, entre neuf et dix heures du matin, les gardes nationaux du 65e bataillon (quartier Monceau) ont sauté par ordre du gouvernement de 1871 qui a force de loi, exige que tout ami de cette, tout officier qui a obéi une place on y est resté, et en rase campagne, doit être traduit devant un conseil de guerre pour rendre compte de sa conduite.

Mais ce conseil de guerre était impossible à Paris pendant le siège, où à Bordeaux devant les événements qui nous opposent encore.

Mais l'obligation du ministre de la guerre subsiste. Il connaît son devoir, et les commandants de guerre consultent non seulement de Metz, mais de Sedan, mais de toutes les places qui ont capitulé. Déjà le conseil de guerre a été ordonné par M. Gambetta, sur la demande même des commandants de Longwy et de Péronne.

Il n'y a plus que de la mauvaise foi pour que le colonel de la Ville-Nouy pouvait moins que tout autre échapper l'Assemblée nationale de la question de Metz. Il a fait plus, il a mis les journaux en même temps que l'Assemblée. Le ministre de la guerre a pris le colonel de la Ville-Nouy de 15 jours d'arrêts.

L'Assemblée est d'ailleurs souveraine. Elle pourra ordonner une enquête; mais le ministère conviendra le conseil de guerre.

(*Séance du 20 mai.*)

La séance est ouverte à trois heures quarante-cinq.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Schœlcher, lequel ayant été élu en Guyane et dans la Martinique, déclare opter pour la Martinique.

Vient la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Louis Blanc et plusieurs de ses collègues, portant que les membres de l'ex-gouvernement de la défense nationale rendent compte de leurs actes devant l'Assemblée nationale.

Une intervention plus précipitée des troupes eût peut-être empêché l'explosion, mais trompée déjà par plusieurs individus, les soldats n'avançaient qu'avec une extrême précaution.

Dès qu'ils furent en vue, un fourrier du 56e fédéré mit le feu à la traînée.

L'explosion fut terrible; en un instant le sol fut jonché des décombres de trois maisons portant les numéros 16, 18 et 20 de la rue Vaylin.

Au même moment des explosions semblables s'élançaient des maisons 54 et 56 de la rue Notre-Dame-des-Champs et au numéro 1 rue Bréa.

Nous avons visité aujourd'hui ces triste ruines. Déjà les maçons étayaient les murs sous qu'on peut conserver et abattent les murs qui menacent ruine. Les vitriers remplacent avec un zèle hâte les vitres brisées. D'ici à quelques jours, ce quartier ne gardera plus trace de ces terribles événements.

L'commencement d'incendie s'est manifesté quasi aux numéros 1 et 3 de la rue Vieille du Temple, chez un épicier et un marchand de vin. Manquant de pétrole, les incendiaires ne sont servis de tout ce qu'ils ont trouvé sous la main. Une pompe a promptement mis à jour, et l'on a trouvé dans les caves des bouteilles de vin, des paquets d'allumettes, bottes de bouleau à côté bon.

BATIMENTS SAUVÉS.

Théâtre de Cluny. — On a beaucoup annoncé l'incendie du théâtre de Cluny. Il n'y a eu heureusement la qu'une tentative, et c'est vraisment par miracle que ce théâtre et le quartier qui l'entoure, n'ont été préservés.

Au moment où la fusillade commençait à crépiter sur le boulevard Saint-Germain, un citoyen se disait délégué du *Comité insurrecteur* se présenta au théâtre suivi d'une dizaine d'hommes et accompagné d'un misérable qui y avait été employé en qualité de garçon machiniste. Après avoir, par trois fois, menacé le concierge et l'avoir menacé de le fusiller s'il obéissait à mes injonctions, ils ont mis le feu à la scène et les flammes ont bientôt gagné la salle.

Le pétrole et la poudre furent répandus à profusion, puis après avoir largement arrosé des matières inflammables le petit escalier de la scène, les incendiaires mirent le feu et se retirèrent précipitamment pour aller continuer à NOTRE-DAME leur œuvre de destruction.—L'arrivée de l'armée régulière empêcha sans doute le projet de incendier cette cathédrale.—Un fédéré alla alors chercher le concierge, qui s'était réfugié dans une maison voisine, et le feu fut éteint après avoir brûlé seulement l'escalier.

Quelques secondes plus tard, c'en était fait du théâtre et de tout l'îlot de maisons qui l'environnent.

Le machiniste qui avait guidé les incendiaires a été arrêté le surlendemain.

Dernier détail : les garnitures des pompes avaient été hachées à coups de couteau!

LA MAIN DE BISMARCK.

La lettre suivante adressée à la *Gironde* justifie tout ce que nous avons dit du rôle joué par les Prussiens dans les désastres de Paris :

Bordeaux, le 25 mai 1871.

Monsieur le rédacteur,

Je suis Danois d'origine, mais Français de cœur; et en lisant dans votre journal l'incendie du Louvre et des Tuileries, j'éprouve un grand serrement de cœur. A voir le plus beau joyau du monde entier lapidé par ces bandits, c'est horrible! Mais laissez-moi vous raconter quelques bribes de ma conversation avec un officier d'état-major prussien que je rencontrai il y a quelques jours à Compiègne, et dont je fis la connaissance, en 1866, précédemment au bal des Tuileries, en l'entendant causer en allemand, avec assez de familiarité, avec un domestique de Sa Majesté l'Empereur qui le servait au souper :

" Que pensez-vous du drame qui se joue à Paris ? me disait-il ; je sais fort du succès de mon pays, mais où je ne crois d'être Allemand, c'est d'entendre à mes côtés non pas un simple sujet, mais un général de la Prusse affirmer que la Prusse adoptera par Bismark pour que, suivant sa propriété, Paris " pourrisse dans son jus." Et, pour que le programme soit complet, *ils brûleront tout*, pour la plus grande gloire de l'Allemagne."

La prédiction s'accomplit, vous le voyez, et ma mémoire me retrace fidèlement ces paroles sinistres, dont je vous garantie la parfaite exactitude.

Je vous tairai, monsieur, le nom de l'officier prussien de qui je tiens ces détails, par des raisons que vous comprendrez ; mais je ne puis pas le signer de mon nom, que je vous livre pour en faire tel usage qu'il vous conviendra.

Veuillez agréer, etc.

D....., *officier danois.*

Assemblée Nationale.

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

(*Séance du 20 mai 1871.*

La séance est ouverte à deux heure trois quarts.

L'ordre du jour appelle la discussion de la pétition No 302 sur la capitulation de Metz.

La parole est à M. le général Changarnier.

Le général Changarnier,—au plan de Metz à la main, monte à la tribune. Rapidement les faits qui ont précédé la capitulation de Metz. Il expose comment, après le départ de l'armée française dû au ralliement dans l'incertitude de cette place à la suite de plusieurs batailles dans lesquelles nous n'avions pu maintenir nos positions. L'orateur pense qu'il est été préférable de se replier jusqu'à Châlons : mais les suites de cette idée ne prévalut pas. L'orateur entre dans le détail des faits stratégiques qui ramenèrent autour de Metz nos troupes vaincues, mais héroïques. Il rappelle comment qu'à la force du nombre. Il reproche au général en chef d'avoir perdu du temps et d'avoir manqué de décision en maintes circonstances, ce qui permit à l'ennemi comme de faire un investissement complet. Arrive la nouvelle de la capitulation de Sedan qui prit à Metz des proportions plus graves encore, et c'est possible, que l'ordre. Quant aux faits alors l'orateur pense qu'il était encore temps de faire une sortie vigoureuse. Cependant bout, il serait tombé tout seul au bout de trois mois de siège épuisé. Les chevaux étaient exténués et décimés ; le pain, le tonnage de terre, le riz vinrent à manquer, et notre vaillante armée de Metz qui eut à endurer dans cette période des souffrances et des privations de toutes sortes, était fatalement paralysée et réduite à une inertie impuissante.

Le 24 octobre, le maréchal Bazaine réunit un conseil de guerre et l'on reconnut la nécessité d'envoyer au quartier général de l'armée allemande.

On demandait une armistice, et le renvoi de notre armée de Metz tout entière en Algérie. Le général Changarnier reçut la mission d'aller porter ces propositions jusqu'au boulevard Richard-Lenoir. Le théâtre des Délassements-Comiques, Bataclan et une centaine de maisons des rues Rampon, de Crussol, d'Angoulême Oberkampf sont complètement incendiées. Le boulevard du Temple est horrible à voir. Le restaurant Bouvalet, le café Turet, le théâtre Déjazet, le café Achille, rendez-vous des cocottes de province, et presque toutes les maisons de la rue du Temple jusqu'à la rue Charlot, ne forment plus qu'un monceau de ruines. La place du Château-d'Eau n'existe plus pour ainsi dire, toutes les maisons et les monuments qui l'entouraient sont brûlés jusqu'aux combles, les Magasins Réunis, la caserne du Prince-Eugène, le Pauvre-Jacques, le magasin de confection du Grand-Turgot, la brasserie du Château-d'Eau, le Bouillon-Duval, etc., sont horriblement mutilés, ainsi que les maisons formant l'encoignure entre les boulevards du Temple et du Prince-Eugène.

Une des rues qui ont le plus souffert est incontestablement la rue de Turbigo. Toutes les maisons comprises entre le boulevard Sébastopol et la Pointe Sainte-Eustache ont été atteintes par les balles et les obus. Plusieurs femmes réfugiées dans les chambres de derrière ont été tuées.

La mairie du quartier du Temple a été fort éprouvée. Le vieux palais qui donne sur la rue Vieille du Temple a été consumé. La partie qui regarde la caserne Napoléon a été préservée.

Toute la rue Saint-Antoine, du côté droit, depuis l'église Saint-Paul jusqu'à la Bastille, a été criblée par les obus, les maisons sont presque toutes démolies.

Le temple protestant est à jour, les projectiles l'ont traversé; le magasin du Paradis des Dames lui faisait plus ; l'église Saint-Paul a une partie de sa toiture enlevée.

La place de la Bastille est affreusement abîmée; depuis le café Gibet jusqu'au restaurant des *Quatre-Sergents* boulevard Beaumarchais, ce ne sont que des ruines fumantes; la maison qui forme l'angle de la rue Richard-Lenoir est brûlée. La poste près de la colonne, où jadis était l'éléphant en plâtre, décrit dans les *Misérables* par Victor Hugo, est anéantie.

Sur la Seine.—Le pont-neuf, entre neuf et dix heures du matin, les gardes nationaux du 65e bataillon (quartier Monceau) ont sauté par ordre du gouvernement de 1871 qui a force de loi, exige que tout ami de cette, tout officier qui a obéi une place on y est resté, et en rase campagne, doit être traduit devant un conseil de guerre pour rendre compte de sa conduite.

Mais ce conseil de guerre était impossible à Paris pendant le siège, où à Bordeaux devant les événements qui nous opposent encore.

Mais l'obligation du ministre de la guerre subsiste. Il connaît son devoir, et les commandants de guerre consultent non seulement de Metz, mais de Sedan, mais de toutes les places qui ont capitulé. Déjà le conseil de guerre a été ordonné par M. Gambetta, sur la demande même des commandants de Longwy et de Péronne.

Il n'y a plus que de la mauvaise foi pour que le colonel de la Ville-Nouy pouvait moins que tout autre échapper l'Assemblée nationale de la question de Metz. Il a fait plus, il a mis les journaux en même temps que l'Assemblée. Le ministre de la guerre a pris le colonel de la Ville-Nouy de 15 jours d'arrêts.

L'Assemblée est d'ailleurs souveraine. Elle pourra ordonner une enquête; mais le ministère conviendra le conseil de guerre.

(*Séance du 20 mai.*)

La séance est ouverte à trois heures quarante-cinq.

Le président donne lecture d'une lettre de M. Schœlcher, lequel ayant été élu en Guyane et dans la Martinique, déclare opter pour la Martinique.

Vient la discussion sur la prise en considération de la proposition de M. Louis Blanc et plusieurs de ses collègues, portant que les membres de l'ex-gouvernement de la défense nationale rendent compte de leurs actes devant l'Assemblée nationale.

Une intervention plus précipitée des troupes eût peut-être empêché l'explosion, mais trompée déjà par plusieurs individus, les soldats n'avançaient qu'avec une extrême précaution.

Dès qu'ils furent en vue, un fourrier du 56e fédéré mit le feu à la traînée.

L'explosion fut terrible; en un instant le sol fut jonché des décombres de trois maisons portant les numéros 16, 18 et 20 de la rue Vaylin.

Au même moment des explosions semblables s'élançaient des maisons 54 et 56 de la rue Notre-Dame-des-Champs et au numéro 1 rue Bréa.

Nous avons visité aujourd'hui ces tristes ruines. Déjà les maçons étayaient les murs sous qu'on peut conserver et abattent les murs qui menacent ruine. Les vitriers remplacent avec un zèle hâte les vitres brisées. D'ici à quelques jours, ce quartier ne gardera plus trace de ces terribles événements.

L'commencement d'incendie s'est manifesté quasi aux numéros 1 et 3 de la rue Vieille du Temple, chez un épicier et un marchand de vin. Manquant de pétrole, les incendiaires ne sont servis de tout ce qu'ils ont trouvé sous la main. Une pompe a promptement mis à jour, et l'on a trouvé dans les caves des bouteilles de vin, des paquets d'allumettes, bottes de bouleau à côté bon.

BATIMENTS SAUVÉS.

Théâtre de Cluny. — On a beaucoup annoncé l'incendie du théâtre de Cluny. Il n'y a eu heureusement la qu'une tentative, et c'est vraiment par miracle que ce théâtre et le quartier qui l'entoure, n'ont été préservés.

Au moment où la fusillade commençait à crépiter sur le boulevard Saint-Germain, un citoyen se disant délégué du *Comité insurrecteur* se présenta au théâtre suivi d'une dizaine d'hommes et accompagné d'un misérable qui y avait été employé en qualité de garçon machiniste. Après avoir,

PAR LE TELEGRAPHE

(Dépêches Télégraphiques à l'Abeille)

La République gagne du terrain à Paris.

Nouvelles ascensions à la presse républicaine.

Thiers interdit la réapparition d'un journal.

La manufacture de tabac transférée de Strasbourg à Dijon.

La dette publique avec un amortissement.

Le procès de Rochefort commencera lundi.

Allocution du Pape aux délégations étrangères.

NOUVELLES EUROPÉENNES.

Londres, 21 juin. — Le petit bateau City of Glasgow a été rencontré par 48 de latitude et 22 de longitude. On croit que le steamer Collingwood, allant de Liverpool à Bombay, avec 30 personnes à bord, a coulé bas.

La population de l'Angleterre et de la Nouvelle Galles est de 25,750,000 âmes, celle de l'Irlande de 5,500,000.

Le Comte Bonat a dit à la Diète que les relations de l'Autriche avec les puissances européennes étaient excellentes. Il n'y a aucune raison d'approcher une collision avec la Russie. On annonce aussi que 20 évêques Autrichiens ont adressé une pétition à l'Empereur en faveur du rétablissement du pouvoir temporel du Pape. Aucune réponse n'a été faite.

Rome, 21 juin. — Le Conseil estime demandé près de 6 millions de francs pour compléter ses armements.

Berlin, 21 juin—Le gouvernement allemand se plaint au Pape de l'attitude du parti catholique dans le parlement d'Allemagne. Le cardinal Antonelli répond en déclarant la responsabilité.

Paris, 21 juin—*L'Avenir National* et la *Nation Souveraine* ne sont réunies à la presse républicaine.

Le président Thiers interdit la réapparition du *Peuple Français*, supprimé avant l'insurrection.

Le procès de Rochefort commencera lundi.

Londres, 21 juin—Une correspondance de Rome dit : Le Pape a reçu des députés de tous les pays, même de la Pologne. Il a reçu les Autrichiens, qui ont dû, jusqu'au moins et 200 dames. Dans un réponse aux congratulations des députés, il a dit : " Le Pape a dit qu'il espérait bientôt porter le sceptre dans les rues de Rome sans crainte d'outrage.

A cela, le comte Français lui répondit avec un ton de satisfaction de la situation et de la fidélité de leur victoire sur les puissances des ténèbres. Il a exprimé au joie d'y avoir pris part. Le Pape a dit qu'il apprécie le dévouement et le zèle enoncé, d'éclairera utilement les travaux des commissions spéciales.

Le siège de Paris mérite en particulier une étude approfondie. Il y a eu de la vérité à dire, des manœuvres à signaler, des intrigues à déjouer, des calomnies à démontrer, et des dangers tout différents d'informations précieux pour l'avenir de la résurrection française. L'orateur pense avoir démontré suffisamment l'importance et l'utilité de la prise en considération. Il conclut en adjurant la Chambre de prendre une décision dans le sens.

Le président met aux voix la prise en considération, qui est votée.

CHRONIQUE LOCALE.

L'AFFAIRE DES BONDS D'ÉTAT N'EST PAS FINIE.—Le juge Dibble ayant ordonné à M. Charles Graham d'enregistrer ces bonds, signés par le gouverneur, en faveur de la Compagnie de Mobile, Nile-Orléans et Texas, et l'auditeur ne l'ayant pas fait, ce dernier a été cité à comparaître pour ne pas l'avoir fait, et pour avoir dans son refus, cité plusieurs raisons pour lesquelles il avait résisté à l'ordre de la cour. Après la lecture de l'ordre donné par le juge Campbell, avocat de la compagnie, M. Beard, avocat de l'auditeur, a montré un ordre du juge Dibble, de la Cour Suprême, accordant un *rule nisi* et ayant pour plaidoirie sur le fond de l'affaire au 5 juillet prochain à Monroe. C'est un acknowlement que une nouvelle procédure pour le juge Dibble n'avait pas prévu, car s'il est force pas la Cour Suprême d'accorder un nouvel ordre, il peut vous prendre dans ce dénouement provisoire l'information de Jules Favre.

LE MEURTRE DE LA RUE ANNONCIADE.—Le jury est au complet et les débats sont ouverts.

Le coroner Creigh est appelé. Il fait un exposé des faits conforme à celui que nous avons donné dans nos éditions précédentes. Ce n'est qu'après la prise de Sébastopol, et la paix signée de ces propositions les ailes de pétrole, les incendiaires se sont servis de tout ce qu'ils ont trouvé sous la main. Une pompe a promptement mis à jour, et l'on a trouvé dans les caves des bouteilles de vin, des paquets d'allumettes, bottes de bouleau à côté bon.

BATIMENTS SAUVÉS.

Théâtre de Cluny. — On a beaucoup annoncé l'incendie du théâtre de Cluny. Il n'y a eu heureusement la qu'une tentative, et c'est vraiment par miracle que ce théâtre et le quartier qui l'entoure, n'ont été préservés.

Au moment où la fusillade commençait à crépiter sur le boulevard Saint-Germain, un citoyen se disant délégué du *Comité insurrecteur* se présenta au théâtre suivi d'une dizaine d'hommes et accompagné d'un misérable qui y avait été employé en qualité de garçon machiniste. Après avoir,

Seirée Musicale
Donnée par les élèves de Mme MURE, AU BÉNÉFICE DES INONDÉS.
Salle de la Prophète Union, Rue des Remparts, entre Dauphine et Philippe, ce soir, 22 juin, à 7 1/2 heures P. M.
Prix du billet..... $1 00.
On peut se procurer ces billets chez les pianistes suivants :
Mesdames Mercier-Pelletier de Pepin, Spencer et Mme Muller.
Au No 154, de la rue St-Charles.
GEO. H. BRAUN, Président.

CETTE banque fait des avances libérales, sur toute sorte de marchandises commerciales, pour toutes ou certaines jours. Les avances seront faites de cent dollars et au-dessus. Le taux de l'intérêt sera un intérêt de 8 pour cent. Il y a des conditions sont plantées.
J. P. CAMPBELL,
Président.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.
Banque de la Compagnie de Gaz de la Nouvelle-Orléans.
21 juin 1871.
Le 20 du courant, a une assemblée générale de cette Compagnie. Il a été décidé que le dividende de six dollars par action, payable à partir de 17 juillet. Les livres de transfert seront fermés de 5 du courant.
F. A. CAMPBELL,
Président.

A Vendre.
UN MOULIN A CANNES, actuellement à Magnolia, La. Il est capable de cinq tonnes de cannes en 24 heures, avec chaudières et appareils complets. On le vendra à moitié prix. Il est en bon état et a été complètement réparé.
C. WHITCOMB CHASE,
No 40 de la rue Carondelet.

Bière.
ON peut tout au No 40 de la rue de Chartres la bière de Lemp, de Saint Louis. Cet article est reçu à la mode nouvelle. Il est reconnu comme le meilleur de tous les bons. Il est reconnu comme le meilleur de tous les bons. Il est reconnu comme le meilleur de tous les bons. Il est reconnu comme le meilleur de tous les bons.
Demandez 17 juin, et prenant les 60 jours entrants, à la vente de son dernier stock.

D'habillements confectionnés,
Evalant à plus de $200,000.
A 40 pour cent en dessous du prix coûtant, pour cette stock comprend un choix considérable d'Habillements tout faits pour hommes et jeunes gens.
Ce bâtiment vient de faire le rapport de la qualité et de la coupe, le tout sera vendu à moitié prix. Les employés et des ouvriers de pour cette affaire. Aussi, étant la quantité de l'habillement, et de nouveau, Paris, Cuba, Calcutta, Chemises, etc.
Un Grand Assortiment de Chapeaux pour Hommes et Enfants.
Aussi, à vendre l'installation de Magasin, comptoirs, étagères, Vitrines, Coffre-fort, bureaux d'office, installation du Gaz, 32 Magasin Dauphine et tous les ustensiles de commerce à la même. Ce Magasin est à louer.
Les conditions sont les Marantes. Un Ville Dauphine, avec Plancherpiton. Aux Cent Mille Paletots, Dauphine.

Bureau des Importer's Bonded Warehouse Co.
Successeur Gustave Comte d'Orléans.
Nile-Orléans, 20 juin 1871.
UNE élection de cette Dimanche pour trente jours, de Directeurs de l'Etat de Louisiana, et de la Louisiane.
PH. QUESNEL,
Président.

Le Directory d'Edward.
LE directory de la vente de la Nouvelle-Orléans, Rue Royale, vendre par (derrière) vers public ... Ce Directory ... Ce Directory ... Ce Directory